



Question droit pénal: Allemand arrêté à Metz, braquage

Par **Ami**, le **28/11/2009** à **20:11**

Messieurs, Dames,

je suis de l'Allemagne. Un ami de moi, aussi allemand, a fait (il'a y deux jours), pendant un séjour à Metz, une betise. Il a, sous l'influence de l'alcool, braqué dans une bijouterie en brisant la vitrine et prenant quelques bijoux.

Mon ami n'a jamais comis un délit jusqu'à ce moment (ni en Allemagne, ni en France). Il avait été pris en flagrant délit et amené à la police. Est-ce qu'il va échapper à la loi? Qu'est-ce qui se va passer?

Un Allemand

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **02:43**

Pourquoi echapperait-il a la loi ? Je ne vois dans votre cas aucune voie laissant supposer une telle chose....

il sera jugé en France pour Vol, donc risque de la prison et une forte amande, ainsi que des dédomagements envers le magasin.

Par **Cabinet SAYAGH**, le **02/06/2010** à **15:43**

Nul n'échappe à la loi, cependant, si il n'y a que deux jours qu'il a été arrêté, soit, il a fait l'objet d'un défèrement avant d'être présenté à un Juge d'Instruction (en matière criminelle c'est obligatoire), soit ils ont correctionnalisè l'affaire et il passe en comparutions immédiate et il sera condamné à une peine.

Il me semble urgent que ce dernier prenne un Avocat (il en a un commis d'office pour l'instant), ou alors que sa famille contacte l'Avocat pour remettre des documents sur sa personnalité.

soit, celà permettra (peut être) en cas d'instruction d'obtenir une libération avec placement sous contôle judiciaire, soit, ces documents permettront peut être qu'il ne s'en tire pas avec

une condamnation ferme en cas de comparutions immédiates.

(bulletins de salaire, acte de mariage si il est marié, livret de famille et tout autre document qui permettront de plaider sa personnalité